

La division 12 de l'APA (American Psychological Association), qui tient le registre des psychothérapies empiriquement validées, a décidé de lister l'ACT comme un traitement basé sur des preuves avec un soutien de recherche modéré pour les troubles anxieux mixtes, le trouble obsessionnel compulsif et les troubles psychotiques.

Cette décision reflète les progrès continus de la recherche clinique autour de l'ACT.

Voici les liens pour ces nouvelles décisions incluant les références sur lesquelles elles se basent

1) Troubles psychotiques

[http://www.div12.org/PsychologicalTreatments/treatments/schizophrenia\\_acceptance.html](http://www.div12.org/PsychologicalTreatments/treatments/schizophrenia_acceptance.html)

2) Trouble obsessionnel compulsif

[http://www.div12.org/PsychologicalTreatments/treatments/ocd\\_act.html](http://www.div12.org/PsychologicalTreatments/treatments/ocd_act.html)

3) Troubles anxieux mixtes

[http://www.div12.org/PsychologicalTreatments/treatments/anxietymixed\\_act.html](http://www.div12.org/PsychologicalTreatments/treatments/anxietymixed_act.html)

L'ACT est à présent listé comme un traitement soutenu par des preuves pour cinq domaines: Douleur chronique, dépression, troubles anxieux mixtes, TOC et troubles psychotiques.

<http://www.div12.org/PsychologicalTreatments/treatments.html>